Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20261026-2026_106-DE

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 26 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Francia JAFFRAIN, Noëlle LAUNAY, Maryline NIVET, Karine MACE, Mélanie FRELAUT, Laura BLEVIN, Valérie TRAISSAC, Lydie LETEXIER, Amandine HARNAY

Messieurs Richard HAAS, Guillaume HAMON, Eric TOULGOAT, Jean-Yves HINAULT, Cécil MOUTON, Danick PICHOT, Yannick CHAPELAIN, Sébastien BOUL, Régis BEELDENS, Erwan MOISAN, Georges RIOU, Mathieu CHARLES, César LUCAS, Yann HAMON, Julien BALADI, Philippe BOUCHARD

Absents excusés Madame Maéva VENIN (pouvoir donné à Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI)

Secrétaire de séance Madame Sylvie GUIGNARD

Secrétaire auxiliaire Monsieur Benjamin PASCOU, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-106 **DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC RUE DES AJONCS ET CESSION A MONSIEUR ET MADAME NIVET**

Rapporteur : Monsieur Guillaume HAMON, Adjoint au Cadre de vie en charge de l'Urbanisme, de la Sécurité et de la Planification

En séance du 28 septembre 2026, le Conseil Municipal a délibéré sur le principe de la désaffectation d'une partie du domaine public communal, située rue des Ajoncs, en vue d'une cession de cette parcelle cadastrée section AP n° 394 aux propriétaires voisins.

La parcelle concernée, d'une surface de 60 m², à extraire du domaine public et correspondant à un espace enherbé, a fait l'objet d'une délimitation par la pose d'une rubalise. Un rapport de la police municipale du 8 octobre 2026 constate la désaffectation matérielle de la parcelle.

Dans son avis du 7 septembre 2026, la Direction Immobilière de l'Etat a estimé la valeur du bien à 1 € symbolique, considérant l'état du mur en pierre s'y trouvant, nécessitant des travaux de réparation estimés à 4 000 €.

Monsieur et Madame NIVET ont sollicité la cession de cette parcelle aux conditions indiquées ci-dessous :

N° parcelle	Localisation	Surface cédée	Acquéreur	Prix
AP n° 394	Rue des Ajoncs	≈ 60 m²	M. et Mme NIVET 9 rue de Bel Air 22120 HILLION	1 €

Les frais relatifs à la rédaction et à la publication de l'acte administratif de vente seront pris en charge par l'acquéreur.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20261026-2026_106-DE

Aussi, je vous propose :

- ⇨ D'acter la désaffectation de la parcelle AP n° 394 située rue des Ajoncs, pour une surface de 60 m² ;
- ⇨ De prononcer le déclassement de cette parcelle relevant du domaine public communal ;
- ⇨ De céder à M. et Mme NIVET la parcelle cadastrée section AP n° 394 à l'euro symbolique,
- ⇨ D'autoriser Monsieur le Maire, ou Madame Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI, 1ère Adjointe, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Langueux, le 27 octobre 2026

Le Maire,

Richard HAAS

COMMUNE DE LANGUEUX
22360

La Secrétaire de séance,

Sylvie GUIGNARD